

# J'EN NOUS TOUS AVEC FO!

SERVICE PUBLIC



Le syndicat **FO** est la première force syndicale au Département de l'Ain depuis 2008 !

Une équipe syndicale **FO** expérimentée vous informe, vous conseille, vous défend et porte vos revendications avec conviction et ténacité.



De plus, **FO** a mandaté un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit de la fonction publique territoriale pour traiter gracieusement les situations individuelles juridiques des adhérents.

**FO**, un syndicat libre, indépendant et à votre écoute, ayant pour seul objectif, la défense des intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents et des cadres du Département de l'Ain.

Pour **FO**, l'union fait la force, pour cette raison, nous vous invitons à vous syndiquer afin de pouvoir continuer à s'unir pour être encore plus fort, et ainsi faire aboutir vos revendications.

Pour **FO**, c'est ensemble, par l'action, la revendication, la négociation et si nécessaire par le rapport de force que l'on obtient des avancées, pour tous et pour chacun, en toute liberté et en toute indépendance.

L'adhésion **FO** ouvre droit à un crédit d'impôt ou une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant de la cotisation. Un reçu fiscal vous sera remis pour justifier votre règlement.

L'équipe **FO** 01 vous remercie pour votre engagement, bienvenue à **FO** !



Ensemble Tout  
Deviens Possible

J'EN NOUS TOUS AVEC FO!



# BULLETIN D'ADHÉSION FO DU DÉPARTEMENT DE L'AIN



Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Service : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Catégorie A, B, C ou assistant familial : .....

## MONTANTS DES COTISATIONS FO DU DEPARTEMENT DE L'AIN 2024

- Assistant familial = 130 € /an      soit 44,20 € /an *après déduction fiscale ou crédit d'impôt.*
- Agent de catégorie C = 130 € /an      soit 44,20 € /an *après déduction fiscale ou crédit d'impôt.*
- Agent de catégorie B = 145 € /an      soit 49,30 € /an *après déduction fiscale ou crédit d'impôt.*
- Agent de catégorie A = 156 € /an      soit 53,04 € /an *après déduction fiscale ou crédit d'impôt.*

Le montant de la cotisation est prélevé par **FO** en 4 fois (février / avril / juin / octobre).

L'adhésion à **FO** est par année civile et par tacite reconduction. Pour toute adhésion en cours d'année, la trésorière générale vous proposera un échéancier adapté pour chaque situation.

**Pour les salariés en difficulté financière, familiale ou confrontés à des accidents de la vie,** nous pouvons vous proposer d'adapter votre cotisation en la réduisant de moitié.

Date et signature de l'adhérent(e)

**SYNDICAT FO DES AGENTS  
DU DÉPARTEMENT DE L'AIN**

13 avenue de la Victoire - 01000 Bourg-en-Bresse  
Mail : fo@ain.fr | Site Internet : <http://www.fo-01.fr>

Responsable FO : Rodrigue BROUILLIARD - 06 32 64 31 01  
Trésorière FO : Maryline DELWARDE - 06 71 91 62 10  
Permanence syndicale FO : 04 37 62 16 87



SITE FO AIN



Une équipe expérimentée  
à votre écoute  
pour vous **DÉFENDRE**  
et **PORTER**  
**VOS REVENDICATIONS**

